

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	<i>Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique</i>
Absente excusée	<i>Mme OUVRARD Elise</i>
Pouvoir	<i>Mme OUVRARD Elise à Mr PLUCHON Pierre</i>
Secrétaire de séance	<i>Mr PLUCHON Pierre</i>

N° 13-11-2023-13 – TARIFS COMMUNAUX DIVERS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée, fixe comme suit les tarifs communaux, applicables à compter du 1er janvier 2024 :

Indemnités diverses	Montant
Jardin derrière l'église (annuel)	10.35
Occupation chemins communaux (annuel)	1.00 59.00
Garage impasse des Jardins (mensuel)	
Emplacement pour marché producteurs	1.00

Date de publication
14/11/2023

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU*